



Administration communale

Rue de Brombais, 2

INCOURT

Louvain-la-Neuve, le 12 novembre 2020.

Nos réf.: LR/SG/CL/20201110 CONVO AG  
010 87 21 04 – sarah.gillard@ipfbw.be

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins,

**Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2020**

Le Conseil d'administration a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IPFBW qui se tiendra :

**Le mardi 15 décembre 2020 à 18h00 au siège à Louvain-la-Neuve  
(Avenue Jean Monnet, 2)**

**Ordre du jour**

1. Evaluation annuelle du plan stratégique 2020-2022

La documentation d'usage relative à l'ordre du jour vous est jointe en annexe et est disponible sur le site [www.ipfbw.be](http://www.ipfbw.be) – rubrique « Organes de gestion – Documents en ligne ».

En vertu de l'article 27 des statuts, chaque représentant des titulaires de parts sociales doit être porteur d'un mandat valable.

Compte tenu du contexte exceptionnel lié au COVID-19 et vu la nécessité de prendre des mesures visant à limiter sa propagation, les dispositions particulières suivantes (décret SPW du 1<sup>er</sup> octobre 2020) sont d'application :

L'Assemblée générale **n'est pas ouverte au public**. Cependant, les dispositions particulières suivantes sont d'application en vue d'assurer la publicité de l'Assemblée :

- L'ordre du jour ainsi que l'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet [www.ipfbw.be](http://www.ipfbw.be)
- Il est possible d'adresser toute question sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 08 décembre 2020 – à l'adresse suivante : [sarah.gillard@ipfbw.be](mailto:sarah.gillard@ipfbw.be).

Pour donner effet à la volonté du législateur, votre Conseil se prononcera préalablement sur l'unique point porté à l'ordre du jour de notre Assemblée, sa délibération devant parvenir au Secrétariat de notre intercommunale avant le 10 décembre 2020. Un modèle de délibération est joint.

La présence de vos délégués est **facultative**.

- Si vous ne souhaitez pas être représenté lors de l'Assemblée, la délibération transmise devra mentionner expressément qu'aucun délégué ne sera présent.
- Si vous souhaitez être représenté, vous avez la faculté de désigner un délégué et de l'en informer. Une inscription préalable de ce dernier doit être réalisée obligatoirement avant le 8 décembre 2020 à l'adresse [sarah.gillard@ipfbw.be](mailto:sarah.gillard@ipfbw.be). A titre exceptionnel, nous ne convoquerons donc pas vos cinq délégués.

Vous trouverez, en pièce jointe, un modèle de délibération adapté à la situation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration,

Lionel ROUGET  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Rouget', written over a horizontal line.